



Crpmem
GUYANE

Matoury, le 20 juillet 2012

Monsieur le Président de la République
55-57, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

N/réf. : N°074-2012/JM/PT

Objet : pillage de la ressource halieutique dans les eaux guyanaises.

Monsieur le Président de la République,

Après avoir sollicité et interpellé à plusieurs reprises les autorités de l'Etat sur le pillage de notre ressource halieutique dans les eaux guyanaises (les courriers du CNPME et du CRPMEM Guyane du 10 janvier 2012 au Président Sarkozy, du CRPMEM Guyane du 13 janvier 2012 lors de votre candidature à l'élection présidentielle, le communiqué de presse « Cri d'alarme de la pêche artisanale guyanaise », le courrier du CRPMEM Guyane du 29 mai 2012 au Ministre délégué chargé des Transports et de l'Economie maritime, l'entretien avec le Ministre des Outre-mer le 29 juillet 2012, etc.) permettez-nous d'attirer votre attention sur l'urgence de renforcer les moyens matériels, humains et d'adapter l'arsenal judiciaire de lutte contre la pêche illégale et la piraterie en mer et d'obtenir également des autorités brésilienne et surinamaïse une mobilisation plus ferme.

Il est inacceptable que nos nombreuses alertes soient restées lettre morte, la Guyane continuant ainsi à être confrontée à un pillage récurrent de ses ressources halieutiques et à l'agression de ses marins par l'intrusion de nombreux bateaux de pêche illégaux brésiliens et surinamaïses qui violent les frontières maritimes en toute impunité.

Nous vous demandons instamment de faire cesser cette menace sur la pérennité de nos ressources halieutiques en faisant appliquer le Traité de Lisbonne pour éviter toute violation des frontières. La situation est quasiment la même qu'en matière d'exploitation aurifère illégale pourtant jusqu'à ce jour nous ne pouvons que constater que le troisième secteur économique de la Guyane ne bénéficie pas des mêmes moyens mis en œuvre pour éradiquer ce fléau. Lors du débat sur la politique commune de la pêche (Séance du 12 juillet 2012), le Sénateur de Guyane Georges PATIENT s'est exprimé en ces termes : « Faut-il attendre qu'il y ait des morts comme dans l'or pour que l'on mette en place des moyens adéquats ? ». C'est bien là une triste réalité qui nous est réservée !

Nous vous rappelons que la filière de la pêche guyanaise, soucieuse d'une bonne gestion de la ressource halieutique, s'est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation des écosystèmes marins et veut poursuivre cette démarche. La pêche côtière est aujourd'hui le premier segment de production



Crpmem
GUYANE

du secteur de la pêche en termes de tonnage débarqué. Elle fournit la majorité des produits de la mer consommés localement et permet à la Guyane d'exporter ses produits.

Mais, sur la base de ce constat, il apparaît que sur la plupart des zones de pêche, la principale pression de pêche maritime soit le fait de navires illégaux. Si cette situation préoccupante devait se prolonger, il semblerait alors illusoire d'envisager tout type de gestion durable des ressources halieutiques de Guyane, au détriment de nos socioprofessionnels de la pêche.

Par conséquent, tous nos efforts de préservation, de gestion, de pérennisation ne peuvent être poursuivis sans une intensification des efforts des différents services de l'état en charge du milieu maritime visant à resserrer les contrôles dans nos eaux territoriales.

A cet effet, nous exigeons que l'action de l'Etat en mer et l'arsenal judiciaire soient adaptés à la situation actuelle de pillage et de piratage.

Nous vous saurions gré, Monsieur le Président, de bien vouloir nous tenir informés des mesures rapides de lutte contre la pêche illicite dans les eaux guyanaises que vous souhaitez mettre en place.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre haute considération.

Le Président,


Jocelyn MÉDAILLE

Copies :

M. Vizy, Conseiller Outre-mer auprès de M. Hollande, Président de la République,

M. Lurel, Ministre des Outre-mer,

M. Cu villier, Ministre délégué chargé des Transports et de l'Economie maritime

M. Labbé, Préfet de Guyane,

M. Gatto, Directeur de la Mer de Guyane

crpmem guyane

Port de pêche du Larivot – Pôle administratif – 97351 Matoury – Guyane Française
Téléphone : 0594.38.79.85 – Télécopie : 0594.27.40.82 – Courriel : crpmem.guyane@yahoo.fr